

CSA-SD de l'Aude 09 février 2023 Déclaration préalable de la FSU 11

Ce Comité Social d'Administration a lieu au lendemain de la nomination d'une nouvelle ministre de l'Éducation Nationale. Il aura fallu deux grèves des personnels de l'Éducation Nationale et quatre semaines de déclarations dénigrantes, mensongères et polémiques d'Amélie Oudéa-Castera pour que le Président Macron accède à la demande de la FSU de nommer une autre interlocutrice et un.e ministre de plein exercice. Le temps perdu est à la hauteur du mépris pour un ministère au bord de la rupture. Pour autant, malgré cette nomination, la FSU n'est pas dupe de la façon dont le ministère sera géré, depuis l'Élysée et/ou Matignon, et sans concession avec les personnels. Ce long mois, dont le point d'orgue a été la forte mobilisation du 1er février et les actions des jours suivants, restera significatif de la perte de confiance des personnels envers un pouvoir politique mettant à mal la visée émancipatrice de l'École publique et les personnels qui la font au quotidien. Par ses déclarations, Amélie Oudéa-Castera aura mis au grand jour un financement et un fonctionnement de l'école privée engendrant un séparatisme social et scolaire grâce à des fonds publics, au détriment de l'École publique laissée à l'abandon.

Concernant la carte scolaire de l'Aude, et à propos de dialogue social, nous déplorons qu'à nouveau, cette année aucun projet ne nous ait été communiqué au préalable poussant la quasi-totalité des organisations syndicales à boycotter le premier CSA. Vous ne nous permettez pas d'exercer correctement notre travail de représentant.e.s des personnels et vous ne permettez pas l'équité entre nos collègues qui ont le droit d'être informé.e.s des mesures dont ils et elles pourraient être victimes.

Nous ne pouvons non plus nous satisfaire d'une dotation nulle. Que pèsent vos arguments de baisse démographique quand il s'agit de donner les moyens à l'École de faire réussir tous les élèves par un allègement des effectifs partout, par une prise en charge efficiente de la difficulté scolaire notamment en abondant les RASED ou les ESMS, par la création de dispositifs UPE2A comme nous l'avons souligné en groupe de travail ou encore par une augmentation des postes de remplaçant-es ? Que pèsent vos arguments comptables face à la nécessité de donner des moyens en nombre et en qualité à l'inclusion scolaire en créant des postes d'AESH avec un vrai statut, une formation de qualité et un salaire décent. Logique quantitative ou vision qualitative, il en va de l'avenir de la nation, de la formation des futur-es citoyen·nes.

Visiblement le ministère et les déclinaisons locales de ses projets ne sont pas sur la même longueur d'onde que nous ; ministère qui, au lieu de profiter de la baisse démographique pour investir dans l'École et la réussite de tous les élèves, préfère fermer des postes et rendre 285 618 151, 23 euros à Bercy, soit l'équivalent de 10 000 postes.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CSA, la carte scolaire du 1^{er} degré sera malheureusement une carte scolaire de renoncement. Les moyens existent, manque la volonté politique pour répondre aux réels besoins, notamment ceux de notre département :

- retrouver les 45 % de scolarisation précoce en maternelle pour travailler à une réelle prévention de la difficulté scolaire nécessiterait l'ouverture de 60 classes à 24 élèves ;
- ne plus laisser sur le bord de la route tous ces élèves en difficulté qui, faute de postes RASED suffisants, s'enlisent dans leurs difficultés. Reconstituer ces indispensables réseaux spécialisés à hauteur d'un RASED complet (1 psychologue, 1 maître G et 2 maîtres E) pour 800 élèves nécessiterait un investissement de 46 postes ;
- sortir du problème récurrent du non-remplacement. À la hauteur d'un moyen de remplacement pour 10 classes, l'investissement à réaliser est de 32 postes de remplaçant.es ZIL ou brigade congés maladie. Mais peut-être l'Académie de Montpellier considère-t-elle que l'embauche de contractuel·les précaires suffit ?
- relancer une formation continue de qualité en respectant la semaine de stage par an tout au long de la carrière ! Il faudrait pour cela 33 postes supplémentaires.
- donner à l'inclusion scolaire les moyens à la hauteur des ambitions affichées pour sortir de la souffrance vécue par les élèves eux-mêmes, leurs camarades ainsi que es personnels dans les écoles ! En outre, penser à une inclusion raisonnée en créant des postes de coordonnateur·trices en ULIS, des places dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour permettre à chaque élève en situation de handicap d'être pris en charge selon les préconisations médicales et non plus seulement en fonction de considérations comptables !

En ce qui concerne la préparation de la rentrée dans les collèges, elle a lieu dans des conditions inacceptables. Pour la 2^e année consécutive, on demande aux conseils d'administration d'examiner des tableaux de répartition des moyens qui ne sont pas conformes aux textes réglementaires en vigueur. L'an dernier, c'était la suppression de la technologie en 6^e. Cette année, c'est la suppression de l'heure de soutien-approfondissement qui avait remplacé l'heure de technologie. Au collège, le choc des savoirs, c'est moins de savoirs, puisque c'est moins d'heures de cours ! Plus grave, la mise en place de groupes de niveau sur la totalité de l'horaire en français et en mathématiques en 6^e et 5^e, avec une généralisation annoncée à l'ensemble du collège à la rentrée suivante, porte gravement atteinte au principe du collège unique et marque le renoncement à une même ambition pour l'ensemble des élèves. La recherche démontre pourtant que les groupes de niveau ont des effets catastrophiques et vont donc en réalité aggraver les inégalités scolaires. Le tri scolaire des élèves, et donc social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont corrélées, commencera dès la Sixième avec des regroupements de niveau, et se poursuivra avec l'examen du DNB, désormais érigé en barrage pour le passage en Seconde et l'année suivante dans une classe prépa-lycée qui risque de devenir un sas avant l'apprentissage pré-bac, hors statut scolaire, avec contrat de travail. Cela revient à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité obligatoire. Cette perspective est massivement rejetée par les professeur·es des collèges mais aussi par les parents d'élèves qui ont bien compris la logique à l'œuvre. Quant aux professionnel·les qui sont sur le terrain, il ne leur a pas échappé que l'instauration de groupes de niveaux va avoir des conséquences néfastes sur l'organisation des enseignements au collège : les emplois du temps seront très contraints et l'éclatement du groupe classe qu'on a vu au lycée va mettre en difficulté les jeunes collégiens et collégiennes comme les personnels. En réalité, c'est une dégradation des conditions d'enseignement que l'on va constater. Les quelques groupes de 15 élèves seront l'arbre qui tente de cacher les forêts d'effectifs surchargés des autres groupes, mais aussi des des cours dans toutes les autres matières, ou dans les autres classes. En effet, le nombre de groupes au financement fléchi dans les DGH est très limité. Il est souvent impossible de construire une structure des groupes de niveau en barrettes, ce qui va conduire certains collèges à puiser dans la marge pour financer d'autres groupes, au détriment donc d'enseignements optionnels ou de groupes à effectifs réduits dans d'autres disciplines. Le choc des savoirs, ce sera donc moins de cours, et moins de cours à effectifs réduits. Cela va donc conduire à la suppression d'heures d'enseignement dans les autres disciplines que français et mathématiques, et fragiliser des postes, peut-être en supprimer. Pour la technologie, il se vérifie que la promesse de revalorisation de la technologie au cycle 4 était bien un mensonge et les suppressions de postes différées l'an dernier devraient finalement avoir lieu. Il est vrai que les mots n'ont plus beaucoup de sens dans l'Éducation nationale : ainsi les deux collèges relevant de l'éducation prioritaire n'auront ainsi aucun groupe financé en 6^e et un seul en 5^e et verront donc leurs conditions d'enseignement dégradées par rapport à l'an dernier. De la même manière, les deux collèges que l'on annonce dans un futur territoire éducatif rural n'ont aucun groupe financé et voient leur dotation baisser. Pour la FSU, c'est très clair, il faut renoncer à cette catastrophe annoncée, et abandonner les mesures liées au choc des savoirs, comme le demande la pétition intersyndicale lancée il y a quelques jours, qui compte déjà plus de trente mille signatures.

Les déclarations d'Amélie Oudéa-Castéra sur l'école publique ont eu le mérite de rappeler la réalité de la politique du gouvernement pour le service public en général, et le service public d'éducation en particulier : affaiblir le service public par un sous-investissement avéré tout en le dénigrant pour mieux favoriser les acteurs privés. Pour la FSU, défendre le service public, c'est le renforcer en lui donnant les moyens de fonctionner, en augmentant donc l'attractivité des métiers pour pouvoir recruter à la hauteur des besoins. Nous serons en particulier mobilisés lors de la journée d'action intersyndicale dans la Fonction Publique du 19 mars prochain. Pour le service public d'éducation, il ne faut pas un choc des savoirs mais un choc des salaires ! C'est la solution pour pouvoir recruter massivement des enseignants et des enseignantes pour baisser le nombre d'élèves par classe de manière significative, à l'école, au collège et au lycée, et aussi pour recruter des personnels dans les vies scolaires, des AESH, des personnels sociaux et de santé et des personnels administratifs. Pour la FSU, le service public n'est pas une charge, c'est un investissement, au service de l'intérêt général !